

Communauté de communes de l'Ernée

69 rue de la Querminais
Parc d'activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : cc-lernee.fr



Date de publication :

ARRETE DU PRESIDENT N°AA-2025-007
Portant constitution d'une provision pour créances douteuses
au budget annexe « Gestion et traitement des déchets » 2025

Monsieur le Président,

- Le Président de la Communauté de communes de l'Ernée, dénommé l'ordonnateur,
- Vu les articles L2321-2 alinéa 29 et R2321-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2022-1008 (article 11) du 15 juillet 2022,
- Considérant le règlement budgétaire et financier adopté en conseil communautaire le 19/11/2022,
- Considérant le solde des comptes contentieux au 31/12/2024 sur le budget annexe « Gestion et traitement des déchets »,
- Considérant les crédits votés au budget annexe « Gestion et traitement des déchets » 2025,

ARRETE

Article 1 :

Une provision pour créances douteuses est constituée à hauteur de 25% du solde des comptes contentieux au 31/12/2024 pour 30 699 € ; Au regard des provisions antérieurement comptabilisées au compte 4911 à la date du 31/12/2024, un complément de provision est constitué au budget annexe « Gestion et traitement des déchets » sur l'exercice 2025 à hauteur de 333 €.

Article 2 :

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté est inscrit au registre des arrêtés du Président, adressé au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public.

Fait à ERNEE, le 16 juin 2025

Le Président,
Gilles LIGOT



